

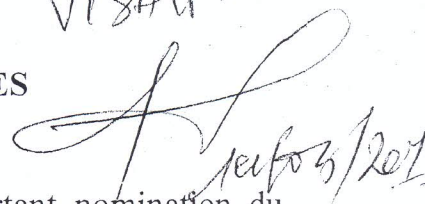
BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

DECRET N°2013- 108 PRES/PM/MJ/MFPTSS/
MEF portant approbation des statuts de l'Ecole
Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
(ENGSP).

VISAF N°0045

LE PRESIDENT DU FASO
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES



[Signature]
10/10/2013

- VU la constitution ;
- VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement ;
- VU la loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le décret n° 84-307/CNR/PRES/MJ du 17 août 1984 portant création d'une Garde de sécurité pénitentiaire ;
- VU le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et son additif le décret n°2000-353/PRES/PM/MEF du 27 juillet 2000 ;
- VU le décret n°2003-372/PRES/PM/MFB portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n°2012-117/PRES/PM/MJPDH/MFPTSS/MEF du 21 février 2012 portant création d'une Ecole Nationale de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- VU le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Sur rapport du Ministre de la Justice, Garde des sceaux;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 octobre 2012 ;

DECRETE

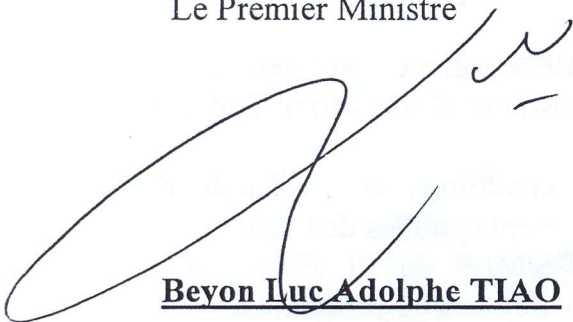
Article 1 : Sont approuvés les statuts de l'Ecole nationale de la Garde de sécurité pénitentiaire dont le texte est joint en annexe au présent décret.

Article 2: Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

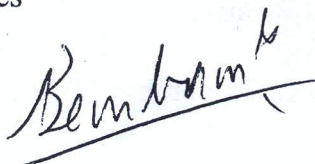
Ouagadougou, le 07 mars 2013


Blaise Compaore
Blaise COMPAORE

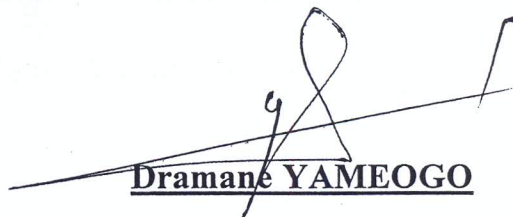
Le Premier Ministre


Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux


Dramane YAMEOGO

Le Ministre de la Fonction publique,
du Travail et de la Sécurité Sociale


Vincent ZAKANE

